



BUDGET PRIMITIF 2019

Note de Présentation



Sommaire

1- Le Budget Prévisionnel de fonctionnement	p.3-15
1.1 Les dépenses d'exploitation	p.3-5
1.1.1. Les dépenses liées aux personnels	p.4
1.1.2. Les dépenses liées aux services rendus	p.5
1.1.3. Les dépenses de transferts	p.5
1.1.4. Les dépenses diverses	p.5
1.2 Les recettes d'exploitation	p.6-14
1.2.1. Les impôts et taxes	p.7
1.2.2. Les recettes liées aux services rendus	p.10
1.2.3. Les recettes diverses	p.13
1.2.4. La DGF	p.14
1.3 Ratios d'épargne et évolution de la dette	p.15
2- Le Budget Prévisionnel d'investissement	p.16-18
2.1 Les dépenses d'équipement	p.16
2.2 Le financement de la section d'investissement	p.17
3- Le Budget Prévisionnel par politiques publiques	p.19-25
3.1 Politiques des solidarités	p.19
3.2 Politiques du cadre de vie	p.20
3.3 Politiques des pratiques sportives	p.22
3.4 Politiques culturelles et associatives	p.22
3.5 Politiques de l'action jeunesse	p.23
3.6 Politiques des services au public	p.24

1. Le Budget Prévisionnel de fonctionnement 2019

1.1. Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation (22 687 K€) progresse de 1,29% par rapport au BP 2018 soit + 289 K€ en valeur.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Dépenses liées aux Personnels (1)	15 610 090,00	15 789 010,00	178 920,00	1,15%
Charges de personnel	15 335 560,00	15 512 370,00	176 810,00	
Relatif à l'activité du personnel	169 530,00	171 640,00	2 110,00	
Subvention prévoyance	50 000,00	50 000,00	0,00	
Indemnités alimentaires	55 000,00	55 000,00	0,00	
Dépenses liées aux services rendus (2)	4 791 726,00	4 890 380,00	98 654,00	2,06%
Dépenses des services	4 705 466,00	4 767 520,00	62 054,00	
Autres charges gestion courantes	9 300,00	21 900,00	12 600,00	
Créances irrécouvrables et titres annulés	31 000,00	40 200,00	9 200,00	
Dépenses exceptionnelles	45 960,00	60 760,00	14 800,00	
Dépenses de transferts (3)	1 781 323,00	1 788 500,00	7 177,00	0,40%
Subvention fonctionnement CCAS et Maison du Lac	856 000,00	883 000,00	27 000,00	
Subventions aux associations	712 000,00	712 000,00	0,00	
Contribution au FPIC et autres	200 000,00	180 000,00	-20 000,00	
Participations, redevances	13 323,00	13 500,00	177,00	
Dépenses diverses (4)	215 565,00	219 600,00	4 035,00	1,87%
Total Dépenses d'Exploitation (A=1+2+3+4)	22 398 704,00	22 687 490,00	288 786,00	1,29%

1.1.1. Les dépenses liées aux personnels (15 789K€ soit +1.15%)

Les dépenses liées aux personnels progressent de 1,15% par rapport au BP 2018 soit 179 K€ en valeur.

			BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Dépenses liées aux Personnels (1)			15 610 090,00	15 789 010,00	178 920,00	1,15%
Charges de personnel	Chap.012		15 335 560,00	15 512 370,00	176 810,00	
		<i>Salaires et charges</i>	<i>15 016 945,00</i>	<i>15 190 753,00</i>	<i>173 808,00</i>	
	6465	<i>Assurances du personnel</i>	<i>192 000,00</i>	<i>195 000,00</i>	<i>3 000,00</i>	
	6474	<i>Subvention versée au COS</i>	<i>119 000,00</i>	<i>119 001,00</i>		
	6475	<i>Médecine du travail</i>	<i>7 615,00</i>	<i>7 616,00</i>		
Relatif à l'activité du personnel	Chap.011 activité 0120	Dont plan de formation	169 530,00	171 640,00	2 110,00	
		Participation à la mutuelle				
Subvention prévoyance	65740	prévoyance	50 000,00	50 000,00		
Indemnités alimentaires	606231		55 000,00	55 000,00		

Les charges salariales, au sens strict (chapitre budgétaire 012), s'élèvent à 15 512 K€ soit une variation de + 177K€ qui s'expliquent comme suit :

- Le budget 2019 des charges de personnel (chapitre 012) intègre deux mesures « traditionnelles » de revalorisation exogène à la collectivité (+194K€) :
 - la poursuite de la mise en place de l'accord sur les « Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations » (PPCR) chiffré à 56 K€,
 - l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) chiffré à 138K€.
- Parallèlement, ces prévisions de dépenses supplémentaires sont diminuées par l'effet Noria (remplacement des agents partant à la retraite par des agents en début de carrière) à hauteur de -70K€.
- Enfin, 52K€ supplémentaires viennent compléter la prévision des charges de personnel 2019 et concernent les deux postes créés suite à la mutualisation avec Le Fontanil de la police municipale.

Les enveloppes des autres dépenses concernant le personnel se maintiennent.

1.1.2. Les dépenses liées aux services rendus (4 890K€ soit +2,06%)

Les dépenses liées aux services rendus progressent de 2,06% par rapport au BP 2018 soit + 101 K€ en valeur.

- On constate une légère progression des dépenses des services (le chapitre budgétaire 011.) de 1,32% pour un montant total de 4 768 K€. A noter pour 2019, l'ouverture d'un nouvel équipement « multi-accueil du Néron », une augmentation du prix des fluides, des interventions d'entretiens et de maintenances plus importantes sur les bâtiments (peintures, reconstruction CTM...), le développement de projets informatiques (dont la migration vers un nouveau progiciel RH), ainsi que des dépenses supplémentaires pour le cinéma à hauteur de 15K€ concomitamment à l'augmentation des recettes des entrées de 30K€.
- Les autres charges de gestion courantes augmentent du fait de l'adhésion de la Ville à l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication).
- Des crédits supplémentaires sont inscrits pour l'annulation de titres de la redevance assainissement (antérieurs à 2015) ainsi que des crédits exceptionnels pour faire face à des imprévus.

1.1.3. Les dépenses de transferts (1 788K€ soit +0,40%)

Les dépenses de transferts progressent de 0,4% par rapport au BP 2018 soit 7,2K€ en valeur.

A l'intérieur de ce regroupement, on trouve différents destinataires :

- La subvention de fonctionnement au CCAS augmente de 3,15% (+ 27K€ / BP 2018), soit un montant de 883 K€ pour prendre en compte l'incidence des mesures supplémentaires dans le cadre de l'action sociale pour l'année 2019 à savoir :
 - Le versement de 20 K€ pour contribuer au fonctionnement de l'épicerie solidaire
 - Une enveloppe dédiée au secours des personnes en difficulté en augmentation de 5 K€
 - Le versement d'un complément de + 10K€ à la subvention à l'AF (Association Familiale) pour la ludothèque.
- Les subventions versées aux associations s'élèvent à 712 K€, soit le maintien de l'enveloppe du BP 2018, ce qui correspond dans les faits à une augmentation des contributions globales (en prenant en compte le versement du CCAS à l'AF) auprès des associations de 1,4%. Pour rappel : ce poste de dépense avait échappé à l'effort commun de réduction des dépenses de l'ensemble des services.
- Concernant la contribution au Fonds de péréquation des Intercommunalités et Communes (FPIC), l'enveloppe nationale ainsi que les modalités de calcul et de versement ne devraient pas évoluer, il est donc inscrit le montant du versement de 2018, à savoir 180 K€.
- Les participations à des groupements comme le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC), l'association syndicale Pique Pierre à Roize sont évaluées quasiment à l'identique de 2018.

1.1.4. Les dépenses diverses (220K€ soit +1,87%)

Ce poste « Divers » regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement liées aux mandats d'élus (indemnités, frais de mission, de formation, cotisations retraite). Il est prévu à 220 K€ au BP 2019. L'augmentation des crédits correspond à la revalorisation des cotisations retraites et à un changement de comptes pour les frais de missions (du chapitre 011 au chapitre 65)

1.2. Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation (25 361 K€) progressent de 1,35% par rapport au BP 2018 soit +337 K€ en valeur.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Impôts et taxes (5)	18 808 883,00	18 953 500,00	144 617,00	0,77%
Impôts locaux	9 689 000,00	10 025 000,00	336 000,00	
Reversement Métropole	7 213 935,00	7 000 000,00	-213 935,00	
Compensations et reversements fiscaux	916 748,00	879 000,00	-37 748,00	
Recettes fiscales diverses	989 200,00	1 049 500,00	60 300,00	
Recettes liées aux services rendus (6)	5 870 670,00	6 042 520,00	171 850,00	2,93%
Produits des services	2 119 739,00	2 195 755,00	76 016,00	
Participations	1 748 778,00	1 886 541,00	137 763,00	
Remboursement SIVOM	1 469 929,00	1 475 196,00	5 267,00	
Autres recettes liées aux services rendus	532 224,00	485 028,00	-47 196,00	
Dotations (7)	0,00	0,00	0,00	
Recettes Diverses (8)	344 900,00	365 360,00	33 600,00	5,93%
Remboursement frais de personnel	213 400,00	226 360,00	26 100,00	
Travaux en régie	131 500,00	139 000,00	7 500,00	
Total Recettes d'Exploitation (B=5+6+7+8)	25 024 453,00	25 361 380,00	336 927,00	1,35%

1.2.1. Les impôts et taxes (18 954K€ soit +0,77%)

1.2.1.1. Les Impôts locaux (10 025 K€)

Le produit des impositions directes comprenant la Taxe d'habitation (TH), les deux taxes sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB) enregistre une progression de 3,47% soit + 336 K€ en valeur par rapport au BP 2018.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Impôts locaux	9 689 000	10 025 000	336 000	3,47%
Taxe Habitation (TH)	3 296 000	3 385 000	89 000	2,70%
Taxe Foncière sur Bâties (TFB)	6 329 000	6 572 000	243 000	3,84%
Taxe Foncière sur Non Bâties (TFNB)	64 000	68 000	4 000	6,25%

Les recettes fiscales de l'année 2019 ont été estimées à partir des bases réelles 2018 auxquelles nous avons appliqué :

- Une revalorisation des bases physiques de 1% soit environ 100K€ correspondant à l'intégration dans l'assiette fiscale de nouveaux logements et bâtiments d'activités économiques.
- Une revalorisation des bases liée à l'évolution forfaitaire de 1,3% (correspondant à l'estimation de l'évolution l'inflation harmonisée sur la période de novembre 2017 à novembre 2018) soit environ 130K€.
- Aucune augmentation de la part communale des taux d'impôts directs, ni révision des politiques d'abattement ou d'exonération ne sont prévues.

1.2.1.2. Les reversements Métropole (7 000K€)

Les compensations versées par la Métropole sont composées de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui diminuent de 3% soit -214 K€ en valeur.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Reversement Métropole	7 213 935	7 000 000	-213 935	-2,97%
Attribution de Compensation (AC)	6 514 000	6 300 000	-214 000	-3,29%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	699 935	700 000	65	0,01%

L'AC devrait être déduite des charges transférées de deux compétences en cours de discussion à savoir :

- La compétence « Emploi Insertion » qui devrait être de la compétence Métropolitaine à compter du 01/01/2019 avec une valorisation des charges pour la Ville de 184 K€ qui correspond à la participation moyenne au SIVOM du Néron pour cette compétence durant les années 2015-2017.
- Un complément suite au transfert des arbres d'alignement issu de la compétence voirie pour un montant estimatif de 30 K€ (complément de transfert par rapport à la première évaluation validée en CLECT).

La DSC restera stable à hauteur de 700 K€ et ne variera pas tant qu'un pacte fiscal et financier ne sera pas construit avec la Métropole.

1.2.1.3 Les compensations et reversements fiscaux (879 K€)

Les compensations et reversements fiscaux de l'Etat seront en baisse d'environ 4% soit 38 K€ en valeur.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Compensations et reversements fiscaux	916 748	879 000	-37 748	-4,12%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	208 781	150 000	-58 781	
Exonérations de la TP	11 000	0	-11 000	
Exonérations de la TFB et TFNB	12 291	15 000	2 709	
Exonérations de la TH	231 394	250 000	18 606	
Exonération de la THLV	6 988	7 000	12	
Fonds de Compensation sur la Valeur ajoutée (FCTVA)	14 700	25 000	10 300	
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	431 594	432 000	406	

Cette variation est fonction des éléments connus à ce jour et en discussion au Parlement sur la loi de finances 2019, à savoir :

- La DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) devrait connaître une baisse de 28% pour atteindre 150 K€. En effet, depuis 2018, cette dotation entre dans le périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Dès lors, ce sont désormais les communes qui financent les dotations de péréquations comme les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale fixées par l'Etat.
- la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) ne nous sera plus versée à compter de 2019.
- Les compensations de Taxe d'habitation (TH) et de Foncier Bâti (TFB) sont prévues à la hausse pour atteindre respectivement 250 K€ et 15 K€. A noter que la mesure de dégrèvement de TH pour le premier tiers des bénéficiaires en 2018 n'aura pas d'impact financier pour la Ville, l'Etat se substituant en totalité aux contribuables. A noter que l'exonération liée à la demi-part fiscale des veuves et veufs avait été prolongée en 2017 et les foyers concernés et éligibles à la réforme de la TH seront dégrévés à 100% de leur TH dès 2018 et 2019. Ainsi la compensation pour la mesure de la demi-part veuvage sera majorée en 2019 liée au décalage d'une année.
- Pour la seconde année, des reversements de FCTVA (25 K€) en section de fonctionnement concerneront les dépenses d'entretien du patrimoine immobilier de la Ville.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste stable pour un montant de 432 K€. Il s'agit également d'une composante mise en place à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

1.2.1.4 Les recettes fiscales diverses (1 049 K€)

Les recettes fiscales diverses sont en augmentation de 6,10% soit 60 K€ en valeur.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Recettes fiscales diverses	989 200	1 049 500	60 300	6,10%
Taxe sur les pylônes électriques	9 200	9 500	300	
Taxe sur la consommation électrique	260 000	260 000	0	
Taxe locale sur la publicité extérieure	170 000	180 000	10 000	
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	550 000	600 000	50 000	

Cette dynamique est essentiellement liée à la bonne tenue des transactions immobilières qui génèrent des droits de mutation supplémentaires estimés à hauteur de 600 K€ pour 2019.

1.2.2 Les recettes liées aux services rendus (6 043 K€ soit +2,93%)

Les recettes liées aux services rendus sont en augmentation de 2,93%, soit + 172 K€ en valeur.

Ces recettes sont composées des droits d'entrées des services publics locaux ainsi que des participations de partenaires et institutions pour le fonctionnement de ces services publics.

1.2.2.1 Les produits des services (2 196 K€)

Les produits des services sont composés des prestations facturées directement aux usagers et d'autres produits indirects des services. Ils progressent de 3,59%, soit + 76 K€ en valeur.

- Les recettes des restaurants scolaires progressent de 2%, soit + 13 K€ malgré le gel de l'augmentation des tarifs votés en juin 2018, du fait de l'accroissement du nombre d'inscrits.
- Les recettes du péri-scolaire progressent très légèrement et ne connaissent pas d'augmentation tarifaire pour l'année 2018-2019.
- Les recettes de la petite enfance progressent de 8%, soit 37 K€ du fait de l'ouverture de 20 places au multi-accueil du Néron.
- Les recettes de la Vence Scène progressent également avec l'augmentation du nombre d'entrées au cinéma qui se confirme d'année en année expliquant les 30 K€ supplémentaires. Les tarifs ont également été gelés pour la saison 2018-2019.
- On peut également constater une augmentation des usagers de l'Unisson qui explique l'inscription de 10K€ supplémentaires malgré le gel des tarifs pour les inscriptions 2018-2019.

Les autres produits des services connaissent une baisse du fait principalement de la fin de convention de gestion par la Métropole.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Produits des services	2 119 739	2 195 755	76 016	3,59%
Prestations facturées aux usagers	1 727 965	1 826 660	98 695	5,71%
Restauration scolaire	652 000	665 000	13 000	1,99%
Petite enfance	447 465	484 160	36 695	8,20%
La Vence Scène spectacle	60 000	65 000	5 000	8,33%
La Vence Cinéma	220 500	250 500	30 000	13,61%
L'Unisson	170 000	180 000	10 000	5,88%
Accueil Péri-Scolaire	152 000	155 000	3 000	1,97%
Pôle Jeunesse	17 500	18 500	1 000	5,71%
Ecole Municipale des Sports	8 500	8 500	0	
Autres produits des services	391 774	369 095	-22 679	-5,79%
Ski scolaire	13 000	14 075	1 075	
Remboursement de frais par le CHAI	210 000	210 000	0	
Remboursement de frais par d'autres redevables (CCAS, EPHAD, Métropole...)	58 874	32 560	-26 314	
Concessions dans les cimetières	35 000	38 000	3 000	
Vente d'énergie solaire	19 000	18 700	-300	
Vente d'encarts publicitaires	17 000	17 000	0	
Autres produits	38 900	38 760	-140	

1.2.2.2 Les participations (1 887 K€)

Les participations / subventions connaissent une croissance importante à hauteur de 8% soit 138 K€ en valeur.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Participations	1 748 778	1 886 541	137 763	7,88%
CAF	1 620 799	1 745 542	124 743	
Fonds de soutien aux activités périscolaires	80 500	80 000	-500	
Autres subventions Etat	1 000	4 600	3 600	
Région	500	0	-500	
Département	45 619	55 049	9 430	
Bloc communal	360	1 350	990	

Ce sont principalement les recettes de la CAF qui progressent fortement avec l'ouverture du nouvel équipement « multi-accueil du Néron » avec 20 places supplémentaires et l'accroissement de la fréquentation du périscolaire.

A noter également, sur 2019 la participation du Département (10K€) pour le projet musique actuelle porté par l'Unisson (en 2018, cette action avait déjà été menée et les crédits en dépenses et recettes avaient été inscrits en DM)

1.2.2.2 Les remboursements du SIVOM (1 475 K€)

Les remboursements de frais de fonctionnement et de gestion des équipements sportifs de la Ville au SIVOM sont stables.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Remboursement SIVOM	1 469 929	1 475 196	5 267	0,36%
Boulodrome	26 011	25 910	-101	
Piscines (Mails et Tournesols)	836 352	853 652	17 300	
Complexes sportifs (Fontanil et Vence)	47 724	48 080	356	
Gymnases (Terray, Longo, Balestas, Dojo)	559 842	547 554	-12 288	

1.2.2.3 Les autres recettes liées aux services rendus (485 K€)

Les autres recettes liées aux services rendus connaissent une baisse de 9%, soit - 47 K€ qui s'explique essentiellement par une inscription de remboursement de sinistre liée au Centre Technique Municipal en 2018V

Les principales recettes sont les loyers et charges des locaux de la Ville.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Autres recettes liées aux services rendus	532 224	485 028	-47 196	-8,87%
Autres produits de gestion courante	433 896	436 578	2 682	
Produits exceptionnels	65 897	16 000	-49 897	
Remboursement Etat Civil (titres sécurisés et recensement)	18 431	18 450	19	
Droits de place	13 000	13 000	0	
Produits financiers (hors reversement Métropole)	1 000	1 000	0	

1.2.3. Les recettes diverses (365K€ soit 5,93%)

Les remboursements des frais de personnel sont estimés à 226 K€, en progression de 26 K€. Pour rappel, il prend en compte le montant des remboursements attendus :

- de la CPAM et de l'assurance « garantie risque statutaire » pour les absences maladie (120 K€),
- du SIVOM (35K€) pour la refacturation du bureau d'études.
- de l'État pour le financement des Contrats Unique d'Insertion (26 K€).
- du service de la police municipale suite à la mutualisation avec Le Fontanil.

Les travaux en régie sont valorisés à 139 K€. Ce seront principalement des aménagements d'espaces publics et d'espaces verts qui seront réalisés sur 2019 par le personnel communal.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Remboursement frais de personnel	213 400	226 360	12 960	6,07%
Remboursement assurance et IJSS	120 000	120 000	0	
Contrat Unique Insertion	53 400	21 360	-32 040	
Bureau d'études SIVOM	40 000	34 000	-6 000	
Personnel Police municipale mutualisée	0	51 000	51 000	
Travaux en régie	131 500	139 000	7 500	

1.2.4 La Dotation Globale de Fonctionnement

La Ville ne devrait plus percevoir de Dotation Forfaitaire de l'Etat en 2019. Avant la mise en place de la contribution à la réduction des déficits publics (2013) ainsi que les règles d'écrêtements, l'Etat versait à la Ville 1 820 K€/an.

1.3. Ratios d'épargne et évolution de la dette

L'épargne d'exploitation est évaluée à 2 674 K€ en progression de + 48 K€, soit +1,83%, compte-tenu d'une progression plus importante des recettes par rapport aux dépenses.

L'encours de dette du budget principal au 1er janvier 2019 sera de 4,5M€. La Ville se désendette à hauteur de près d'1M€ en 1 an soit 18%. L'annuité de la dette propre devrait s'élever à 1 089 K€. Aucun recours à l'emprunt en 2018 avec incidence en 2019 n'a été retenu.

Par ailleurs, le mécanisme de dette récupérable se poursuit en 2019 et correspond au remboursement par la Métropole d'une annuité de 257 K€ (28,5 K€ au titre des intérêts comptabilisés en produits financiers et 228,5 K€, au titre de la part capital sur un compte d'immobilisation financière). Ce flux de remboursement de dette en provenance de la Métropole contribue à améliorer le ratio d'épargne nette. En effet, en toute logique, il vient en diminution de l'annuité puisqu'en théorie la part d'emprunt affectée aux nouvelles compétences métropolitaines, depuis le 1er janvier 2015, aurait dû être transférée à l'intercommunalité et la Ville n'aurait ainsi pas supporté la charge budgétaire. Dans la mesure où techniquement, il n'est pas possible d'individualiser des contrats d'emprunts, la Ville en conserve la gestion et se fait rembourser les annuités correspondantes.

=> L'épargne nette prévisionnelle 2019 s'élève donc à 1 843 K€ et connaît donc une progression de 2,2% (soit 40K€) par rapport à 2018. Cette épargne nette permet donc de contribuer en partie au financement des investissements projetés en 2019.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Epargne d'Exploitation	2 625 749,00	2 673 890,00	48 141,00	1,83%
Epargne Brute	2 533 011,00	2 597 390,00	64 379,00	2,54%
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,16%</i>	<i>10,29%</i>		<i>1,22%</i>
Epargne Nette	1 802 777,00	1 842 741,00	39 964,00	2,22%
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>7,23%</i>	<i>7,30%</i>		<i>0,90%</i>
Annuité de Dette	1 103 143,00	1 088 149,00	-21 000,00	-1,36%
Intérêts de la dette (1)	126 000,00	105 000,00	-21 000,00	
Capital de la dette (2)	977 143,00	983 149,00	0,00	
<i>Intérêts récupérable (1bis)</i>	<i>33 262,00</i>	<i>28 500,00</i>	<i>-4 762,00</i>	
<i>Capital récupérable (2bis)</i>	<i>246 909,00</i>	<i>228 500,00</i>	<i>0,00</i>	
Annuité de dette nette (1+2)-(1bis-2bis)	822 972,00	831 149,00	8 177,00	
Encours de dette	5 491 999,75	4 515 367,11	-976 632,64	-17,78%
Ratio de désendettement	2,17	1,74		-19,82%

2. Le Budget Prévisionnel d'investissement

2.1. Les dépenses d'équipement (6 256 K€)

Les dépenses d'investissement réelles s'élèvent à 6 256 K€, soit 1 890 K€ de plus qu'au BP 2018. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Une programmation annuelle liée aux projets de mandat d'un montant total de **3 756 K€**.
- Une enveloppe de gros entretien renouvellement du patrimoine ainsi que des acquisitions pour les besoins des services d'un montant de **2 277K€**.
- Le versement d'une Attribution de Compensation (AC) à la Métropole afin que cette dernière puisse exercer les compétences qui lui sont transférées. Le montant 2019 comprend une somme pour les investissements sur les ouvrages d'art de voirie (26K€) ainsi que les participations à reverser au SYMBHI dans le cadre de la compétence GEMAPI (56K€).
- Des travaux en régie pour un montant de 139K€ et des dépôts et cautionnement pour 2,5K€.

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €
Dépenses d'équipement	4 076 397,00	5 916 793,00	1 840 396,00
Etudes logiciels	126 600,00	205 150,00	78 550,00
Matériels Mobiliers, Véhicules	496 980,00	396 300,00	-100 680,00
Acquisitions foncières	30 000,00	20 000,00	-10 000,00
Travaux	3 291 317,00	5 156 343,00	1 865 026,00
Travaux en régie	131 500,00	139 000,00	7 500,00
Subventions d'équipement versées	287 000,00	331 058,00	44 058,00
Fonds de concours Métropole	0,00	49 058,00	49 058,00
AC Métropole	87 000,00	82 000,00	-5 000,00
Participations logements sociaux	200 000,00	200 000,00	0,00
Autres dépenses d'investissement	2 500,00	8 500,00	6 000,00
Total dépenses d'investissement réelles	4 365 897,00	6 256 351,00	1 890 454,00

2.2. Le financement de la section d'investissement

	BP 2018	BP 2019	Variation BP19/BP18 en €
Ressources Propres	3 924 937,00	2 515 241,00	-1 409 696,00
FCTVA, Taxe d'urbanismes	550 000,00	660 000,00	110 000,00
FCTVA	450 000,00	600 000,00	150 000,00
Taxes d'urbanisme	100 000,00	60 000,00	-40 000,00
Epargne nette	1 802 777,00	1 842 741,00	39 964,00
Cessions	1 569 660,00	10 000,00	-1 559 660,00
Divers	2 500,00	2 500,00	0,00
Subventions d'investissements	440 960,00	175 000,00	-265 960,00
Etat	51 250,00	0,00	-51 250,00
Régions	0,00	20 000,00	20 000,00
Département Isère	304 710,00	155 000,00	-149 710,00
Autres subventions	85 000,00	0,00	-85 000,00
Emprunt	0,00	3 566 110,00	3 566 110,00
Emprunt nouveau	0,00	3 566 110,00	3 566 110,00
Total recettes réelles d'investissement	4 365 897,00	6 256 351,00	1 890 454,00

Les dépenses d'investissement sont financées par :

Les ressources propres de la collectivité qui contribuent à financer les dépenses d'équipement à hauteur de 40% et qui sont composées de :

- L'épargne nette pour 1 843 K€ (voir page 14) qui est le disponible pour investir, une fois toutes les dépenses d'exploitation et l'annuité de la dette payées.
- Les dotations pour 660 K€ dont le FCTVA et les taxes d'aménagement.
- Les produits de cessions et autres recettes diverses pour 12,5 K€.

Les subventions d'investissements qui contribuent à financer les dépenses d'équipement à hauteur de 3% et qui sont composées de :

- La participation du Département (1er acompte) pour la rénovation de l'école Barnave.
- La participation de la Région pour l'acquisition de véhicules électriques.

Le besoin d'emprunt d'équilibre qui s'élève à 3 566 K€ et qui contribue à financer les dépenses d'équipement à hauteur de 57%

A noter que pour l'année 2019, comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, malgré l'inscription d'un besoin d'emprunt, la Ville ne devrait pas y avoir recours en faisant le choix de puiser au sein de son fonds de roulement.

3. Le Budget Prévisionnel par politiques publiques

La présentation du budget primitif 2019 par politiques publiques (Fonctionnement et Investissement) vise à mettre en exergue les actions entreprises par la municipalité, dans tous les domaines intéressant les habitants et correspondant aux engagements pris devant les saint-égrévois pour le mandat 2014/2020. Un coût net pour chacune des politiques publiques (après déduction des recettes éventuelles) ainsi que leur part dans le coût net total sont retracés dans les différents tableaux successifs.

Coûts nets totaux (dépenses moins recettes, fonctionnement et investissement) par politiques		Proportion
Solidarités	2 176 945 €	9,78%
Cadre de vie	3 890 295 €	17,47%
Pratiques sportives	2 627 018 €	11,80%
Culture et associations	2 346 754 €	10,54%
Action jeunesse	6 167 671 €	27,70%
Services au public	5 054 540 €	22,70%

3.1. Politiques des solidarités

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

➤ **la politique petite enfance**

Sont retracés les moyens prévus pour le fonctionnement des structures d'accueil comme les crèches multi-accueil, la crèche familiale, le relais d'accueil de la petite enfance, ainsi que le multi-accueil du Néron (qui a ouvert ses portes en septembre 2018) et les recettes associées (tarification, participations CAF au titre de la PSU et du Contrat Enfance Jeunesse).

En investissement, il est prévu un montant global brut de 70 K€ dont :

- des travaux de réfections dans les différents équipements pour 35K€
- le renouvellement de mobiliers et matériels plus ergonomiques pour 20K€
- le remplacement de tous les bacs à sable pour 14K€

➤ **la politique d'action sociale**

En fonctionnement, il s'agit essentiellement des moyens fournis au CCAS et à la Maison du lac notamment sous la forme de subventions permettant de consolider voire d'accroître les actions développées.

En outre, afin de mieux appréhender l'ensemble des investissements concernant la politique des solidarités, il convient de réintégrer l'enveloppe de 326 K€ destinée à rendre les bâtiments et les espaces publics accessibles à tous.

Parmi eux, on peut citer les plus significatifs :

- La réfection et l'aménagement du cimetière pour 53K€
- L'accessibilité des tennis couverts pour 70K€
- L'accessibilité des tribunes J.Balestas pour 53K€
- L'installation d'un ascenseur à l'école élémentaire mixte 2 pour 60K€

Solidarités	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique Petite Enfance	3 311 619 €	2 109 168 €	1 202 451 €	7,35%
Politique d'Action Sociale	951 590 €	48 076 €	903 513 €	5,52%
Total Fonctionnement	4 263 209 €	2 157 244 €	2 105 965 €	12,87%
Investissement				
Politique Petite Enfance	70 320 €	0 €	70 320 €	1,19%
Politique d'Action Sociale	660 €	0 €	660 €	0,01%
Total Investissement	70 980 €	0 €	70 980 €	1,20%
Budget global				
Politique Petite Enfance	3 381 939 €	2 109 168 €	1 272 771 €	5,72%
Politique d'Action Sociale	952 250 €	48 076 €	904 173 €	4,06%
Total Politiques Solidarités	4 334 189 €	2 157 244 €	2 176 945 €	9,78%

3.2. Politiques du cadre de vie

Elles se décomposent en 3 axes d'intervention :

- la **politique environnementale** comprend d'une part, les moyens d'accompagnement de la démarche de développement durable (chargé de mission, actions de communication, honoraires d'un prestataire chargé du suivi énergétique du patrimoine de la Ville, soutiens financiers aux particuliers et aux copropriétés de Saint-Egrève « Campagne d'isolation Mur-Mur 2») et d'autre part, l'ensemble des moyens destinés à l'entretien et à la valorisation des espaces verts des différents quartiers, dans un souci de préservation du cadre de vie et de l'environnement.

En investissement, le budget 2019 s'élève à 173 K€, dont les crédits les plus significatifs concernent :

- le versement d'une Attribution de Compensation à la Métropole au titre de la compétence GEMAPI pour 56 K€,
- des aménagements de parcs publics pour 53 K€,
- des études dans le secteur de la Roselière et de la Biolle pour 32 K€.

En outre, afin de mieux appréhender l'ensemble des investissements concernant la politique environnementale, il convient de réintégrer l'enveloppe de 1 114 K€ destinée à rendre les bâtiments, équipements et matériels plus économes en énergie.

Parmi eux, on peut citer les plus significatifs :

- la rénovation de l'école de Barnave pour 600 K€
 - Les travaux d'isolation et de remplacements de fenêtres au gymnase Prédieu pour 334 K€
 - la reprise de réseaux anciens d'éclairage public de la rue ainsi que du matériel d'éclairage plus économe pour 75 K€
- **la politique des aménagements urbains** recouvre les moyens dédiés à l'urbanisme (hors opérations foncières en investissement) et au suivi de l'ensemble de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des principales opérations d'investissement.

Le budget d'investissement 2019 qui s'élève à 220 K€ et comprend essentiellement :

- Une enveloppe de participation pour la construction de logements sociaux pour 200K€
 - Des études urbaines.
- **la politique de valorisation et d'entretien des espaces publics urbains** recouvre les activités réalisées par le Centre Technique et qui se concentrent désormais sur la compétence éclairage public et l'ensemble des espaces urbains hors voirie.

Le budget d'investissement 2019 consacre des moyens d'un montant de 404 K€ dont :

- le remplacement de plusieurs véhicules utilitaires pour 79 K€, dont deux véhicules électriques.
- La mise aux normes et le réaménagement de l'atelier mécanique.
- Les achats de matériels divers pour les secteurs des espaces verts et entretien des bâtiments.
- Une enveloppe de travaux dans le cadre d'APIH pour 45K€
- l'aménagement d'un parvis au « Reflet de Vence » pour 50K€.

Cadre de Vie	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique environnementale	1 371 871 €	9 193 €	1 362 678 €	8,33%
Politique des Aménagements urbains	560 770 €	37 758 €	523 013 €	3,20%
Politique de valorisation et d'entretien des espaces publics urbains	1 234 910 €	16 675 €	1 218 236 €	7,45%
Total Fonctionnement	3 167 552 €	63 625 €	3 103 927 €	18,97%
Investissement				
Politique environnementale	172 650 €	0 €	172 650 €	2,92%
Politique des Aménagements urbains	220 000 €	0 €	220 000 €	3,73%
Politique de valorisation et d'entretien des espaces publics urbains	403 718 €	10 000 €	393 718 €	6,67%
Total Investissement	796 368 €	10 000 €	786 368 €	13,32%
Budget global				
Politique environnementale	1 544 521 €	9 193 €	1 535 328 €	6,90%
Politique des Aménagements urbains	780 770 €	37 758 €	743 013 €	3,34%
Politique de valorisation et d'entretien des espaces publics urbains	1 638 628 €	26 675 €	1 611 954 €	7,24%
Total Politiques du Cadre de Vie	3 963 920 €	73 625 €	3 890 295 €	17,47%

3.3. Politiques des pratiques sportives

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

- la **politique des équipements sportifs** n'est pas déclinée en fonctionnement dans la mesure où cette compétence a été déléguée au syndicat intercommunal du Néron. Toutefois, une partie de la gestion est assurée par la commune pour le compte du SIVOM avec une refacturation prévisionnelle de 1 475K€ (voir page 12).

Pour ce BP 2019, le budget d'investissement s'élève à 1 756 K€ qui comprend notamment :

- la réalisation du projet de mandat concernant le réaménagement des tribunes et des vestiaires du site J.Balestas pour 1 244K€
 - le remplacement de deux véhicules par des véhicules électriques pour 51K€
 - des travaux d'aménagement et d'accessibilité aux tennis couverts pour 402K€
- A l'inverse, la **politique d'animation sportive** concerne principalement des dépenses de fonctionnement correspondant aux moyens supports pour l'ensemble du secteur sport ainsi que ceux déployés pour les animations sportives de proximité, le fonctionnement de « l'École Municipale des Sports », de l'Espace Robert Fiat, les divers entretiens des bâtiments sportifs et le soutien financier notamment à l'USSE.

Pratiques sportives	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique d'animation sportive	897 872 €	17 516 €	880 355 €	5,38%
Total Fonctionnement	897 872 €	17 516 €	880 355 €	5,38%
Investissement				
Politique des équipements sportifs	1 756 003 €	10 000 €	1 746 003 €	29,57%
Politique d'animation sportive	660 €	0 €	660 €	0,01%
Total Investissement	1 756 663 €	10 000 €	1 746 663 €	29,59%
Budget global				
Politique des équipements sportifs	1 756 003 €	10 000 €	1 746 003 €	7,84%
Politique d'animation sportive	898 532 €	17 516 €	881 015 €	3,96%
Total Politiques Pratiques sportives	2 654 535 €	27 516 €	2 627 018 €	11,80%

3.4. Politiques culturelles et associatives

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

- la **politique vie culturelle** recouvre les activités des divers équipements culturels dédiés (Conservatoire l'Unisson, la bibliothèque, La Vence Scène) ainsi que des moyens supports bénéficiant à l'ensemble du secteur culturel de la Ville.

Concernant l'investissement, la Ville investira 102 K€ dans la politique vie culturelle, dont notamment :

- Des travaux afin d'améliorer le confort d'utilisation de locaux à l'Unisson (1er étage et auditorium) pour 50K€.
- Du matériel et de l'éclairage pour l'exposition du salon de l'aquarelle pour 20K€.
- Les études du projet de mandat d'agrandissement de la bibliothèque Barnave pour 30K€.

- **la politique vie associative et festive** comprend l'ensemble des moyens mobilisés au titre des relations publiques, des fêtes et des manifestations ainsi que le fonctionnement de la Maison des associations.

Concernant les investissements, la Ville renouvelle du mobilier dans les salles associatives pour 3K€.

Culturelle et Associative	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique Vie Culturelle	2 531 114 €	584 171 €	1 946 944 €	11,90%
politique Vie associative et festive	316 693 €	22 522 €	294 170 €	1,80%
Total Fonctionnement	2 847 807 €	606 693 €	2 241 114 €	13,70%
Investissement				
Politique Vie Culturelle	101 980 €	0 €	101 980 €	1,73%
politique Vie associative et festive	3 660 €	0 €	3 660 €	0,06%
Total Investissement	105 640 €	0 €	105 640 €	1,79%
Budget global				
Politique Vie Culturelle	2 633 094 €	584 171 €	2 048 924 €	9,20%
politique Vie associative et festive	320 353 €	22 522 €	297 830 €	1,34%
Total Politiques Culturelle et Associative	2 953 447 €	606 693 €	2 346 754 €	10,54%

3.5. Politiques de l'action jeunesse

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

- **la politique Vie Éducative** recouvre les activités scolaires du 1er degré, périscolaires et la restauration scolaire.

En fonctionnement, sont retracés les moyens mobilisés pour l'entretien des groupes scolaires (fluides, personnels, ATSEM), de leurs restaurants, de leurs accueils périscolaires et des gymnases ; pour l'achat de fournitures scolaires, de matériels et produits d'entretien... et les recettes associées à ces activités, c'est-à-dire les produits des tarifications et des participations (CAF essentiellement).

En investissement, divers travaux d'amélioration du patrimoine et des acquisitions sont prévus dans différents groupes scolaires (y compris les gymnases) pour un montant de 736 K€ dont :

- les travaux d'isolation thermique et de remplacement de fenêtres du gymnase du groupe scolaire de Prédieu pour 420 K.
- La mise en place de plusieurs contrôles d'accès avec visiophone dans les établissements scolaires pour 32 K€
- L'installation d'un ascenseur à l'élémentaire mixte 2 de Prédieu, dans le cadre des aménagements d'accessibilité pour 60K€.

- le réaménagement de la cour de l'école maternelle de Prédieu avec de l'engazonnement et des sols souples pour 30K€.
- la réfection de la toiture de l'école élémentaire de Rochepleine pour 18K€.

Concernant les projets de mandat ,des crédits sont inscrits pour la poursuite des travaux de rénovation globale de l'école de Barnave pour 1 200 K€. A noter, que le Département versera un premier acompte de subvention pour 155K€.

➤ **La politique enfance/jeunesse**

Elle recouvre les activités de soutien à l'association MJC, à l'Association Familiale (centres de loisirs Europe et Scilles du Néron), l'encouragement à diverses initiatives en direction de la jeunesse, le fonctionnement du Pôle jeunesse.

En investissement, le budget s'élève à 111 K€ dont :

- La climatisation de la salle polyvalente du Patio pour 65 K€.
- L'aménagement d'aires de jeux dans les différents parcs publics pour 40K€

Action Jeunesse	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique Vie Éducative	4 814 761 €	1 164 836 €	3 649 925 €	22,31%
Politique Enfance/jeunesse	779 425 €	153 859 €	625 566 €	3,82%
Total Fonctionnement	5 594 185 €	1 318 695 €	4 275 491 €	26,13%
Investissement				
Politique Vie Éducative	1 936 320 €	155 000 €	1 781 320 €	30,17%
Politique Enfance/jeunesse	110 860 €	0 €	110 860 €	1,88%
Total Investissement	2 047 180 €	155 000 €	1 892 180 €	32,05%
Budget global				
Politique Vie Éducative	6 751 081 €	1 319 836 €	5 431 245 €	24,40%
Politique Enfance/jeunesse	890 285 €	153 859 €	736 426 €	3,31%
Total Politiques de l'Action Jeunesse	7 641 365 €	1 473 695 €	6 167 671 €	27,70%

3.6. Politiques des services au public

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

- **la politique vie citoyenneté** recouvre les activités d'état civil, des formalités administratives, des élections, du recensement, du cimetière, de la communication, du fonctionnement de la Municipalité, des initiatives en matière de relations internationales, de politique de tranquillité publique et de prévention urbaine.

Parmi les investissements, le budget 2019 s'élève à 674 K€ dont :

- Le déploiement de la vidéo-surveillance sur les espaces publics pour 260K€
- L'agrandissement et l'aménagement des locaux de la police municipale pour 285K€
- La réfection des allées et des aménagements d'accessibilité du cimetière pour 80K€

- **la politique moyens collectifs** recouvre certaines activités fonctionnelles internes et transversales telles que les systèmes d'information, le secrétariat général, les finances, le personnel, les achats, la gestion locative

En investissement, le budget s'élève à 628 K€ dont :

- La maîtrise d'œuvre pour l'extension de deux logements à la gendarmerie pour 100K€
- le renouvellement du parc informatique ainsi que de nouveaux projets (comme le logiciel de messagerie) pour 161 K€
- des travaux de gros entretien et d'aménagement dans les divers bâtiments administratifs de la Ville pour 352 K€ (dont des travaux au sein de l'Hôtel de Ville avec l'aménagement d'une salle d'archives pour 130K€, la réfection d'une partie de la toiture du château pour 16K€, l'aménagement de l'espace d'accueil pour 10K€...)

Services aux Publics	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique Vie Citoyenneté	1 515 618 €	142 706 €	1 372 913 €	8,39%
Politique Moyens Collectifs	2 809 713 €	430 105 €	2 379 607 €	14,55%
Total Fonctionnement	4 325 331 €	572 811 €	3 752 520 €	22,94%
Investissement				
Politique Vie Citoyenneté	673 660 €	0 €	673 660 €	11,41%
Politique Moyens Collectifs	628 360 €	0 €	628 360 €	10,64%
Total Investissement	1 302 020 €	0 €	1 302 020 €	22,05%
Budget global				
Politique Vie Citoyenneté	2 189 278 €	142 706 €	2 046 573 €	9,19%
Politique Moyens Collectifs	3 438 073 €	430 105 €	3 007 967 €	13,51%
Total Politiques des Services aux Publics	5 627 351 €	572 811 €	5 054 540 €	22,70%